



## Le compostage

### Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un moyen simple, écologique et économique pour transformer ses déchets de cuisine et de jardin en un engrais naturel pour le sol. Il peut être réalisé en tas ou en composteur.



### Quels déchets composter ?

On peut composter ses déchets :

**Du jardin :** Tontes, feuilles, branchages, plantes fanées, paille...

**De la cuisine :** Épluchures de fruits et légumes, thé, café, restes de repas, coquilles d'œuf, essuie-tout...



Pensez aussi au paillage, à l'aide de tontes, feuilles ou branchages broyés, qui maintien l'humidité et limite la pousse des mauvaises herbes, ou au mulching, qui permet d'éviter le ramassage des tontes !

### Composteurs à prix réduit

La Communauté de communes propose à ses habitants des composteurs en bois ou en plastique et de 400 ou 600 l. Ils sont vendus à 15 € et 18 € selon la contenance dans la limite de 2 par foyer.

## La collecte des déchets verts en porte-à-porte

Elle est assurée une fois par semaine durant la période de forte production. Pour connaître, la période de collecte renseignez-vous auprès de votre mairie ou de la Communauté de communes.

### Sont acceptés :

- tontes,
- feuilles,
- fleurs et plantes fanées,
- tailles de végétaux et petits branchages



### Ne sont pas acceptés :

- gros branchages,
- souches,
- troncs,
- branches en fagots,
- déchets de cuisine,
- pots de fleurs,
- cendres...

### Les règles de la collecte

- Présenter les déchets dans les sacs fournis par la Communauté de communes (à retirer auprès de votre mairie)
- Le nombre de sacs collectés est limité à 5 par foyer et par semaine.
- Les sacs sont réutilisables, un dispositif de récupération doit donc être prévu (brique, pierre, rangement...)